

ARRÊTÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE DE CARBON-BLANC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2211-1, L2212-1 et L2213-1 à 5 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R414-14, R411-25 à 28 et R411-1 à 9 ;

Vu la circulaire n°86-230 du Ministère de l'Intérieur relative à l'exercice des pouvoirs de Police par le Maire, le Président du Conseil Général et le représentant de l'Etat dans le département en matière de circulation routière ;

Vu le décret n° 91-1147 du 14 octobre 1991 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution ;

Vu la Déclaration Préalable n° 033 096 22Z0053 en date du 28/06/2022 ;

Vu l'Autorisation de Travaux n° 033 096 22Z0001 en date du 07/06/2022 ;

Considérant la demande de l'entreprise ISO-CHROME en date du 13/06/2022 ;

Considérant qu'en accord avec la Municipalité, l'entreprise ISO-CHROME est autorisée à privatiser 9 places de stationnement sur le parking rue Jean Rostand à Carbon-Blanc ;

Considérant que toutes les mesures sécuritaires doivent être prises pour assurer la sécurité publique ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : A partir du 8 juillet 2022 et pour une durée de 80 jours l'entreprise ISO-CHROME est autorisée à privatiser 9 places de stationnement sur le parking rue Jean Rostand à Carbon-Blanc ;

ARTICLE 2 : La signalisation sera mise en place et conservée par l'entreprise ISO-CHROME, conformément à la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 3 : Les trottoirs et chaussées devront être remis en état par le soin et à charge de l'entreprise ISO-CHROME, en cas de dégradation ;

ARTICLE 4 :

- Monsieur le Brigadier Chef Principal de la Police Municipale de Carbon-Blanc
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Carbon-Blanc
- Monsieur le Président de Bordeaux Métropole
- Entreprise ISO-CHROME

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CARBON-BLANC, le 1^{er} juillet 2022

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Maire-adjoint,



Jean-Luc LANCELEVEE



 Privatisation des places de stationnement